

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 4 avril 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n^{os} : D08-01-18/B-00057, D08-01-18/B-00058
Propriétaire(s) : Falsetto Homes Inc.
Emplacement : 524 (526), avenue Melbourne
Quartier : 15 – Ottawa
Description officielle : partie du lot 23, plan enr. 235
Zonage : R3R
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds vacant en deux parcelles distinctes en vue de créer deux nouveaux lots pour la construction de deux nouvelles maisons isolées. La maison isolée existante qui chevauche la nouvelle limite de propriété sera démolie.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions.

La propriété figure sur le plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Dossier	Partie	Façade	Profondeur	Superficie	Adresse municipale
B-00057	1	9,13 m (avenue Melbourne)	42,51 m	388,2 mètres carrés	524, av. Melbourne (La maison isolée qui chevauche la nouvelle ligne de lot sera enlevée.)
B-00058	2	9,13 m (avenue Melbourne)	42,51 m	388,2 mètres carrés	526, av. Melbourne (La maison isolée qui chevauche la nouvelle ligne de lot sera enlevée.)

L'approbation des demandes aura comme effet de créer deux nouveaux lots qui ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-18/A-00052 et D08-02-18/A-00053) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.